

DECRET D/2016/ 057 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN PREFET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001. Portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG du 30 Décembre 2015 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Ibrahima Kalil KEITA, précédemment Vice-président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), est nommé Préfet de Siguiri, en remplacement de Monsieur Cheick DIALLO, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 15 MARS 2016


Professeur ALPHA CONDE